L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No.* 94, *entre Royale et Bourbon.*

No. 110. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 10 JANVIER 1829. Vol. II.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville, à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois escalins* pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue.

AVIS.—Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affiches, Vignettes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera à l'avenir, à l'Imprimerie de L'ABEILLE, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très modérés. 5 décembre

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligue de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

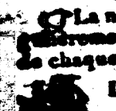

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone. Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, Le 22 de Decembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est réglée les 1er et 15 de chaque mois.

Foster & Hutton.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COSSA, capitaine J. B. Collin, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme paquet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débouquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Mardis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Rauduc.*

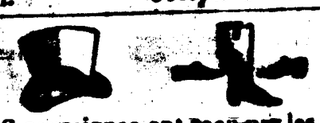

LES soussignés ont reçu par les paquebots Russell et Hinds, de New-York, un joli assortiment de Bottes fines, souliers pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'Enfans ; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA & Co.

5 Déc. Coin Dumaine et Condé.

D. G. Borduzat & Co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale N°. 108, en débarquement du navire *Bordelaise* de Bordeaux, les articles suivants :

Gants de soie, assortis pour homme & pour femme.
Do. mi-soie do do.
Demi bas de soie tigrés bords à jarretière.
Do. mi-soie do. do.
Do. do. unis.
Do. bourre de soie do.
Des caisses contenant des quincailleries, en serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cour, Cadenas à chiffre et à charnière, verrouillets carrés forts, targettes, fourchettes &c.

25 novembre

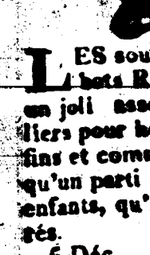

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés.

Sirop Pectorale Balsamique de Dispentier.
Do do do de Dubois,
Do de Violettes,
6.000 Sangsues de France, choisies, à 50 cents la pièce.
1,000 Anis verts très frais.
1,000 farine de graine de Lin par baril 1-2 do et 1-4 do.
500 gallons essence de térébenthine,
200 barils peinture anglaise 1ère. qualité.
200 do do américaine do,
Vernis copal, huile de baleine etc.

Ils ont reçu également une caisse Copahu sans odeur ni saveur, Bougies et Boudes en gomme élastique assorties, tubes en gomme do. pour la stique ses, en trouve toujours chez eux la pâte balsamique de Regnaud aîné, do. de Jujubes do. de guimauve etc, etc.

6 déc. FORESTIER & Co.

Affiches à vendre chez

27 oct. P. CHOL & Co

VINS, EAU-DE-VIE, &c.

EN débarquement du brick Waldo venant de Bordeaux.

200 barriques vin St. Julien, Pitillac, Montferrant, &c.
25 demi do. do. Demi do. Sauterne blanc.
30 pipes eau de vie cognac, 50 barils do blanche, 1000 ca. vins divers crûs rouge et blanc.
600 caisses pruneaux, 200 damejeannes vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouchons &c.

DE PLUS—15 balles indiennes française, 10 balles couvertures coton, 28 cs. coutils, étoffes pour pantalons, éventails &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par P. S. SORBE'.

9 déc. rue Royale n°. 118.

Café Louisianais.

De L'etra & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un *Café et Restaurant*, au coin des rues d'Orleans et Bourbon. Les soins qu'ils ont porté à monter cet Etablissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La buvette sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désireraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus fameux épicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartemens du bas.

L'on y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners; et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 5 heures précises.

On pourra avoir également des repas de commande pourvu que l'on prévienne un jour ou deux d'avance. On enverra aussi des repas en ville à ceux qui le désireront.

20 déc.

PIERRE DUCOURNAU, marchand-tailleur, venant de France, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer avec J. PICOTTE, connu dans cette ville ; ils offrent leurs services, dans ce genre, à ceux qui voudront les honorer de leur confiance ; ils osent espérer que par le soin et le zèle qu'ils mettront à confectionner leur travail, ils mériteront la confiance du public. L'on trouvera chez eux tout ce qui est relatif à leur état. Leur magasin est dans la rue Royale, maison de M. Ducatel.

23 décembre—2

AVIS.—Il a été égaré avant hier un billet de deux mille piastres, en date du 17 Décembre, tiré par Jean Guérin à l'ordre de Mr. Lino de Larosa: la personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre à l'un des deux, vu que le payement en est arrêté. 19 déc.

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisonnement des packets du Nord et pour France, dans la numération comme suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.
Sardines à l'huile et au beurre.
Saucissons de Lyon, et d'Arle.
Sauces toutes préparées
Confitures étrangères et du pays.
Liqueurs de la Martinique.
Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.
Sirop assorti.
Fruits au fig. gre.
Vins étrang de première qualité.
Moutarde de maille, du pays et autres.
Vinaigre de vin blanc; do. à l'estragon,
Epiceries d
Esprit de Rose de Tunis et fèves de Toncan.

Le tout à des prix modérés et francs de charroie. Le soussigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas,

29 Oct, P. BERTOULIN.

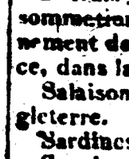

A VENDRE—En débarquement du navire Dewit Clinton, les articles suivans :

Sumac de Sicile, do. américain, Maguelie calcinde d'Henry, Vernis du Japon, do Copal blanc pour les exposés, Urinals en cristal, Biberons de, Sel d'oseille, Eau dble. de fleurs d'oranges, Huile d'amendes douses, Essence de fenouil, do de tanésie, do de semencontra, Bois du Brésil rapé, Bandages patentés, Jalap pulv, Pelsaires en gomme élastique, Chrome vert, Pinceaux assortis, Bleu d'azeur, pne. d'Angelique, Vermillon de la Chine, armica, manne en larmes, gomme arabique, pilules de Lee, fleurs de Zinc, graine de moutarde blanche &c. &c.

11 déc. FORESTIER & Co.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Rosalane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 5ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques diverses,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en barques,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Gravés par caisses de 24½ bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Grave Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24½ bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,
Prunes par 10/00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc, &c,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

PIERRE ROMAIN & Co. rue de Chartres No. 102,

Offrent à Vendre,

Pommade superfine en pots de porcelaine et en tuyaux,
Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère,
Crème de savon, à l'amande amère, à la rose &c.
Vinaigre de rouge, rouge en pots, blanc de perle
Extrait triple d'odeur, rose, jasmin, mousseline &c.
Gants assortis de chevreaux, d'agneaux, de castors
Demi bas de soie très bons,
Perruques, Tempels Fausse-queux, Tours en cheveux, à bandeaux, &c. &c.
Trésor de la bouche, Opiat, Corail, Charcoal,
Lait de rose et Bengale,
Rasoirs français bonne qualité,
Brosses de tête, à dents montés à Panglaise, à tongle, à barbes, à habit.
Peignes à chignons, à poche, à retaper à décrasser, en écaille,
Do. en corne, en buffles, en buis.
Jolie fleurs artificielle pour coiffures,
Eau de Cologne, triple extrait, de Lavende, de rose &c.
En très joli modèle. 18 nov.—6

ATTENDU que Charles André Cerisay, shériff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérome Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

1°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villeré, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérome Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres, le 2 Juin 1825, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. R. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5°. Sept engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisay, des devoirs de shériff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques :

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur P. DERBIGNY,
15 déc. Secrétaire d'Etat.

AVIS.—A. E. VAUGEON, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville ; il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront bien avoir recours à ses services.

Encoignure Chartres et Toulouse N° 41 maison ci-devant de Jn. Bte. Arnaud

LES soussignés venant de former une société sous la raison de *Plumard & Plauché*, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra bien leur confier.

PLUMARD & PLAUCHE.

Rue Toulouse, N°. 34, vis-à-vis [illegible] chat. 3 déc.

ATTENDU que Benjamin Richard, non dernièrement shérif de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir ; le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions ; le vingtième jour de Décembre 1826, conjointement avec Thomas Berkhum snr., et J. Sharp comme cautions ; et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gale, et William Selfas, cautions, fussent levées et annullées.

Donnons avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle-Orléans, le 26e. jour de Déc. mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'independence des E. U d'Amérique.

HENRY JOHNSON,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le Gouverneur P. DERBIGNY,
4 Déc. 1828 secrétaire d'Etat.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLERIE au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continuée.

Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de maroquin et de galons de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent chaîne et d'un peintre ce qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre. 5 déc.

LE soussigné, sensible à l'encouragement qu'il a reçu des personnes qui ont bien voulu l'employer dans l'achat de nègres, les remercie de la confiance qu'ils ont eu en lui ; il s'efforcera par son activité à la mériter de plus en plus. Il offre ses services au public comme courtier, et on pourra le voir, tous les jours, chez M. Blanchet pharmacien au coin des rues Toulouse et Chartres. Le soussigné est chargé de vendre en ce moment plusieurs Propriétés au centre de la ville, ainsi que des Esclaves venant de la Virginie, garantis de vices et maladies, et prendre à l'essai si l'on veut.

18 décembre JAUBRAU père.

LOTERIE

DE

l'Eglise Catholique de Baton-Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

DEUXIEME CLASSE POUR 1829.

Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

Gros Lots.

$6,000, $3,000, $2,000, $2,000, $1,600, $4,246, 6 de $300, 6 de $300, 6 de 100 et 6,900 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis $2, quarts $1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de $16, $36 demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à $3 20, prix du prospectus, jusqu'au 1er. Février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

23 déc. J. VIGNAUD.
Agent pour les Administrateurs.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans,

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'filet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. dix, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'filet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'filet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'filet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'filet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'filet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'filet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'filet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prétal, juge-associé de la Cour du Cité, de la Nlle-Orléans, et rendus dans les jugemens ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Howlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énoncés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, ouverts des dispositions d'un acte intitulé, "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres contributions dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc L. DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

S. Sprague *contre* J. F. Jordant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 19 de Janvier courant, à midi, au café de Howlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Cheval brun, saisi dans l'affaire ci dessus.

9 janv. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* un Emplacement No. 1, dans l'filet No. 58, du faubourg Annonciation.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prétal, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Howlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'filet No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.

24 nov L. DAUNOY, Marshal

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* Un emplacement N°. 7 dans l'filet No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Howlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans l'filet No. 10 du faubourg Lacourse—saisi dans l'affaire ci-dessus.

25 nov L. DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Jacques Lefort *vs.* J. Chardon.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Felix Grima, juge-président de la cour de cité, j'exposerai en vente Lundi vingt-cinq de Janvier 1829, à la Bourse, une Maison et un Terrain, situés dans la rue Jefferson, entre les Nos. 34 et 35, mesurant [illegible] de face sur [illegible] de profondeur, [illegible] de la loi du 18 Mars 1828 pour le [illegible] des charges, après l'expiration duquel [illegible] et le terrain doivent être remis à [illegible]—Ces propriétés sont saisies pour satisfaire un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

24 dec L. DAUNOY, Marshal.

MARSHAL'S SALE.

Stephen Cochran, vs. Brown, Ives, and others, owners of the Steamboat Rob-Roy.

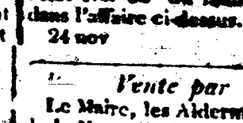

BY virtue of a writ of fieri facias to me directed by the honorable F. F. Smith, associate judge of the city court of New-Orleans, I shall expose to sale on Saturday the 31st day of January 1829, at twelve o'clock, noon, at the New-Exchange Coffee-house, the steam-boat Rob-Roy, her tackle, furnitures and apparels, seized to satisfy the judgment rendered in the above suit.

Nov. 30 L. DAUNOY, Marshal.

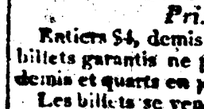

Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Louisiana quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de J. & L. Brewster, supérieurs à tout ce qu'il a pu recevoir jusqu'à ce moment.

23 décembre P. DEBERGUE.

MAQUEREAUX &c.—200 barils maquereaux N°. 2, et 3, 100 baquets N°. 1, et 2, 50 petites bouteilles, à vendre par

Dépôt J. P. PAYSON rue Bienville No. 23.

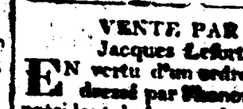

CHAPEAUX.

NICHOLS & KREBS ont reçu par le navire *Druid Tillon*, et les [illegible] derniers arrivages un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.